



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 269-05

AVIS est donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Cantley, que, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue le 13 décembre 2016 à 19 h à la salle paroissiale située au 47, chemin Sainte-Élisabeth à Cantley, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Permettre la construction d'un garage détaché à 1,35 m et 4,11 m de la limite de la bande de protection riveraine, en dérogation à l'article 7.8.3 du Règlement de zonage 269-05, lequel stipule que tout bâtiment complémentaire doit respecter une marge de recul de 5 mètres de la bande de protection riveraine.

Identification du site concerné : Lot 2 620 210 du Cadastre du Québec
200, chemin Pink

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure par écrit avant le jour de la séance ordinaire du conseil du 13 décembre 2016 ou en personne lors de la première période de questions au début de cette séance. Pour toute information additionnelle, veuillez vous adresser à la Maison des bâtisseurs au 8, chemin River à Cantley au numéro de téléphone 819 827-3434 ou consultez le site Internet www.cantley.ca.

Donné à Cantley, ce 22^e jour de novembre 2016.

Daniel Leduc
Directeur général et secrétaire-trésorier